

COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 11 mars 2022,

L'an deux mille vingt-deux , le 21 mars, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
11	8	1	9

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Frédéric BARRÉ, Frédéric ATTHAR, Christian GARNIER, Frédérique MATIGNON, Patricia DOUILLET, Jérôme RENARD

Absent(s) excusé(s): Alexandra FONTAINE (Pouvoir donné à Sébastien RAGOT), Sophie DEROUET, Emmanuelle MORICE

Secrétaire de séance : Frédérique MATIGNON

Ordre du jour

Madame le Maire a demandé à ce qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour :

- **la création d'une association pour la gestion de la pêche à l'étang de Bondi, et le maintien de la journée de la pêche des enfants**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ont accepté l'ajout à l'ordre du jour de la présente délibération.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu de la séance du 22 février 2022

- Finances :

- Convention de recouvrement (DGFIP)
- Approbation du compte administratif du budget « Commune »
- Approbation du compte administratif du budget « lotissement »
- Approbation du compte de gestion du budget « Commune »
- Approbation du compte de gestion du budget « lotissement »
- Affectation des résultats
- Vote des subventions aux associations communales
- Vote des subventions aux associations hors commune
- Vote des taux
- Vote du Budget Primitif 2022 du lotissement

- Patrimoine

- Ouverture de l'étang et prix des cartes de pêche

- Informations du Maire

- Réponse de l'AMF quant aux problèmes liés aux réseaux rencontrés par des tiers
- Devis CHRETIEN Vincent relatif au remplacement de la carte « Connect » (pompe à chaleur)
- Devis DESSAIGNE relatif au remplacement de l'éclairage sous route
- Informations transmises par le comité des fêtes quant à l'animation du centre bourg

- Affaires diverses :

- Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne

Intervention de M. Nicolas GAUDOUT, Président du Comité des Fêtes de LE HAM, pour nous présenter la vision du Communauté quant à l'organisation d'évènements sur la Commune, au préalable, il a fait parvenir le courrier suivant, dont tous les élus ont eu connaissance en amont :

« **Pérenniser l'animation du bourg.**

Constat : Malgré des moyens et un soutien actif de la municipalité, le comité des fêtes peine à maintenir les rendez-vous festifs historiques de notre bourg. Le rendez-vous emblématique du 15 août est très apprécié mais il est difficile de motiver les habitants pour participer activement à son organisation. Certes, les bonnes volontés sont nombreuses mais ne sont pas faciles à fédérer pour prendre en charge des projets d'envergure.

Après 3 ans de présidence, il me semble que pour retrouver le dynamisme d'antan, il est nécessaire de reconstituer des liens plus solides entre les habitants. Habiter dans le même village n'est plus suffisant pour se connaître, s'apprécier et construire ensemble.

Proposition : Suite à l'implication récente de Frédérique et Nikita, Il est apparu urgent de recentrer nos activités sur des actions moins lourdes et plus en phases avec les aspirations personnelles des membres actifs. L'idée est de s'appuyer sur les motivations-plaisirs de chacun pour créer des ateliers participatifs pour les habitants du Ham. Ces ateliers, outre de produire des activités visibles sur la commune, permettraient de créer des liens plus forts entre organisateurs et participants. Par ces actions modestes mais fréquentes, notre association souhaite à la fois augmenter sa visibilité (thèmes variés, récurrences des actions) et également créer des réseaux de connaissances, plus faciles à mobiliser pour soutenir des projets plus ambitieux.

Organisation : Le comité des fêtes, étant une association établie de longue date et disposant de ressources suffisantes pour amorcer ce genre d'initiatives, se propose d'héberger tous les projets qui s'inscriraient dans cette dynamique. Cette nouvelle approche s'accompagnerait d'une communication différente (facebook, changement de nom, panneau d'affichage fixe, diffusion aux élèves du RPI ...)

Afin de soutenir ce processus que l'on espère foisonnant, le soutien que la commune nous a toujours accordé est encore plus indispensable. Comme vous le savez, il ne s'agit pas là de subventions : le comité des fêtes n'en a pas réclamé à la commune depuis plus de 12 ans ! Nos besoins sont plutôt en disponibilité de locaux et matériels, souplesse dans l'organisation administrative. L'organisation du marché de producteurs du 14 décembre dernier est un parfait exemple d'une collaboration réussie : la salle d'expo nous a été fournie gratuitement, le garage nous a également été mis à disposition (nous économisant le montage/démontage d'un barnum), enfin des éclairages ont été installés par la commune suite à notre demande.

Perspectives 2022 : Afin de recenser les motivations des habitants, nous organiserons ce 12 avril un apéro informel pour les hamois. Nous vous remercions pour le prêt de la salle. De cette réunion, nous souhaitons faire émerger des petits groupes actifs sur des sujets divers, en lien avec l'échange entre habitants. Pour amorcer cette dynamique, nous souhaitons réitérer la chasse aux œufs/apéro qui s'était tenue à l'étang en 2019.

La fête du 15 août reste un objectif fort, mais nous ne savons pas à ce jour si elle reprendra la forme que nous avons connu.

Dans le cadre de ces nouvelles orientations, nous souhaitons également nous décharger de l'organisation de la course cycliste qui, s'y elle est un point fort de la visibilité de la commune, ne nous parait pas un point clef de l'échange entre habitants.

Afin de recueillir vos avis et répondre à vos questions, je souhaiterais prendre part à votre prochaine session de questions en fin de conseil municipal ce 22 mars. »

Il a insisté sur le fait que chacun pouvait faire part de ses idées et observations lors de « l'apéro à idées », Il n'y aura aucun engagement lourd en 2022 pour l'association.

La course du 15/08 n'aura pas lieu cette année, ou, en tout cas, ne sera pas gérée par l'association.

12/04/2022 : Apéro à idées,

18/04/2022 : Chasse aux œufs

10/05/2022 : Marché

2022-09 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE

Mme ROULAND Diane, Maire, présente à l'Assemblée Délibérante le compte administratif 2021 de la trésorerie.

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	329 891,90 €	Recettes	58 900,28 €
Dépenses	282 614,98 €	Dépenses	131 768,51 €
Résultat 2020	47 276,92 € (excédent)	Résultat 2020	72 868,23 € (déficit)
Résultat de clôture	291 415,90 €	Résultat de clôture	-56 973,58 €

Résultat définitif cumulé : **234 442,32 €**

Madame la Maire quitte la salle au moment du vote ;

M. RAGOT, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance, demande si des questions ou observations sont à formuler et propose à l'Assemblée Délibérante de voter le compte administratif. Il n'y a pas d'observation particulière.

Approuvé à l'unanimité des membres présents, l'assemblée vote le compte administratif de la commune qui est en accord avec le compte de gestion 2021.

Nbr de votants : 8 (dont 1 par pouvoir)

Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

Après un tour de table (8 voix pour), l'Assemblée Délibérante approuve le compte de gestion de la commune 2021.

2022-10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE

Monsieur Paul RICHOU et Madame Anne GUILLOU, comptables publics présentent à l'Assemblée Délibérante les résultats du compte de gestion 2021 établi par leurs soins, ce dernier est en accord avec le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2021.

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	329 891,90 €	Recettes	58 900,28 €
Dépenses	282 614,98 €	Dépenses	131 768,51 €
Résultat de fonctionnement	47 276,92 € (excédent)	Résultat d'investissement	72 868,23 € (déficit)
Résultat de clôture	291 415,90 €	Résultat de clôture	-56 973,58 €

Résultat définitif cumulé : **234 442,32 €**

A l'unanimité ; l'Assemblée Délibérante approuve le compte de gestion de la commune 2021.

Nbr de votants : 8 (dont 1 par pouvoir)

Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

Après un tour de table (8 voix pour), l'Assemblée Délibérante approuve le compte de gestion de la commune 2021.

2022-11 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT CLOS DE L'ORME

Mme ROULAND Diane, Maire, présente à l'Assemblée Délibérante le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement « le clos de l'Orme », qui est en accord avec le compte de gestion 2021 de la trésorerie.

Résultats cumulés de clôture : nuls

Madame le Maire se retire de la salle au moment du vote.

M. RAGOT, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance et propose à l'Assemblée Délibérante de procéder au vote.

Nombre de votants : 8 (dont 1 par pouvoir)

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée Délibérante vote le compte administratif 2021 du lotissement, qui est en accord avec le compte de gestion 2021.

Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

2022-12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – LOTISSEMENT CLOS DE L'ORME

Madame la Maire présente à l'Assemblée Délibérante les résultats du compte de gestion 2021 établi par Mme Anne GUILLOU et M. Paul RICHOU, comptables publics, qui est en accord avec le compte administratif 2021.

Les résultats sont nuls (pas de mouvements)

A l'unanimité ; l'Assemblée Délibérante approuve le compte de gestion du lotissement 2021.

Nbr de votants : 8 (dont 1 par pouvoir)

Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

Après un tour de table (8 voix pour), l'Assemblée Délibérante approuve le compte de gestion 2021 du lotissement « Clos de l'Orme ».

2022-13 - Subventions : demande des associations de la commune

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer des subventions aux associations à portée communale, il est proposé les montants suivants au titre de l'année 2022.

	2021	2022	
Anciens Combattants et AFN	220 €	220 €	
Coopérative scolaire	270 €	330 €	Pour mémoire, classe transplantée 90 €/élève participant pas de demande reçue
Génération mouvement Club des Bruyères	250 €	250 €	Tarif préférentiel location salle
Gymnastique Volontaire Hamoise	0	0	Pas de demande reçue
Télé-proton	50 €	50 €	
Société de chasse Saint Hubert	310 €	310 €	
Amicale laïque	500 €	500 €	Tarif préférentiel location salle
Comité des fêtes:	0 €	0 €	Tarif préférentiel location salle Pas de demande reçue
Gaule Ribayenne	0 €	0 €	Pas de demande reçue
Sous-total 1	1 600 €	1 660 €	

* Propositions pour les associations n'ayant pas de conseillers municipaux au sein de leur bureau :

	2021	2022	
Football Club de l'Aisne	1 624 €	1 625 €	Tarif préférentiel location salle + Pas de montant précis demandé
Team Auto Sport	0	0	Une gratuité annuelle
Sous-total 2	1624	1625	
Total global	3224	3285	Pour mémoire en 2021 : 3224 € & 2020 3225 €

Soit un total global de 3 285,00€ au titre de 2022 (hors subvention classe transplantée).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- * Approuve les propositions.
- * Renouvelle le principe des tarifs préférentiels : tarif hiver à 70 € et tarif été à 30 €.
- * Approuve pour toutes les associations communales une gratuité de location de salle au cours de l'année.
- * Approuve la mise à disposition gratuite de la salle d'exposition au comité des fêtes pour l'année
- * Autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de l'année 2022 – article 6574.

2022-14 - Subventions : demande des associations hors commune ^(7.5)

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les demandes de subventions qui sont parvenues d'associations hors communes pour l'année 2022 :

- Groupe Ornithologique des Avaloirs
- Téléproton
- La FF Randonnée
- La ligue contre le cancer
- La SPA
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Union Départementales des Associations Familiales 53
- Prévention routière
- Association France Handicap
- La maison de l'Europe en Mayenne
- AFM-Téléthon
- Fondation du Patrimoine
- Médiation juridique

Considérant qu'il s'agit d'associations ou organismes hors commune ;

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité, l'attribution de subventions aux organismes ci-dessus avec une exception pour les trois associations suivantes qui bénéficieront d'une subvention de 50 euros : la Fondation du Patrimoine, la Médiation Juridique, la Société Protectrice des Animaux.

Une convention a été signée avec la Fourrière départementale à hauteur de 30 centimes par habitants au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de 2022 – article 6574.

2022-15 – AFFECTATION DES RESULTATS (7.1)

Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'affectation à donner aux résultats 2021 pour l'élaboration du budget « commune » 2022.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante décide d'affecter comme suit les résultats :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		VUE D'ENSEMBLE	
	Dépenses (ou déficit)	Recettes (ou excédent)	Dépenses (ou déficit)	Recettes (ou excédent)	Dépenses (ou déficit)	Recettes (ou excédent)
résultats reportés		244 138,98		15 894,65		260 033,63
opérations de l'exercice	282 614,98	329 891,90	131 768,51	58 900,28	414 383,49	388 792,18
totaux	282 614,98	574 030,88	131 768,51	74 794,93	414 383,49	648 825,81
résultats de l'exercice		47 276,92	72 868,23		25 591,31	
résultats de clôture		291 415,90	56 973,58			234 442,32
restes à réaliser (2021)			39 089,98	38 546,50	543,48	
totaux cumulés		291 415,90	57 517,06			233 898,84

233 898,84 (report au 001)

-57 517,06 (à affecter au 001 = déficit de l'exercice + RAR) ;

Résultat de fonctionnement – déficit d'investissement (=1068) ; **57 517,06 à affecter au 1068**

(Vérification faite en séance par J. RENARD, Conseiller Municipal chargé des finances de la Commune)

2022-16 – CONVENTION DE RECOUVREMENT

CONSIDERANT que la convention a pour objet de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable :

*pour améliorer le recouvrement des produits locaux et de satisfaire aux exigences de la qualité comptable.

*pour améliorer la qualité du de service due à l'utilisateur.

*pour mettre en œuvre des moyens modernes de paiement en ligne ou dématérialisés.

CONSIDERANT le document annexé fourni aux conseillers avec la convocation au Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un renouvellement suite au transfert de la Trésorerie de Villaines-la-Juhel à Mayenne ;

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire a signé cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE et AUTORISE madame le Maire à signer cette convention

2022-17 - VOTE DES TAUX 2022

Madame le Maire rappelle les taux pratiqués en 2021 (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti ce qui représentait un total de produits perçus de 197 061€ pour 2021).

Elle propose ensuite de maintenir les taux pour le vote du BP 2022.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents (tour de table), le conseil municipal décide du maintien

des taux, applicables comme suit :

Taxe foncière (bâti) : **27.04** % ;

Taxe foncière (non-bâti) : **54.62** %.

2022-18 Budget primitif : budget lotissement de l'Orme ^(7.1)

CONSIDERANT que l'absence de vente n'engendre pas absence de budget et d'écritures.

En considérant qu'il n'y a de prévu en 2022 ni vente ni travaux, le budget lotissement 2021 se présente comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses		Recettes		
Investissement					
	001		001		
	1641				
	168741		168741	33 674,18	(1)
(1)	16878	33 674,18			
	040-3555	33 674,18	040-3555	33 674,18	
	13				
SI	Total DI	67 348,36	Total RI	67 348,36	0,00
Fonctionnement					
	002		002		
	011				
	011		70		
	042-71355	33 674,18	042-71355	33 674,18	
	043	,00	043	,00	
	65	5,00	75	5,00	
	6522		7552		(2)
	66		77		
SF	Total DF	33 679,18	Total RF	33 679,18	0,00
(1)	régularisation du compte 16878 utilisé à tort sur le lotissement				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le BP lotissement pour 2022.

2022-19 – Ouverture de l'étang et prix des cartes de pêche

Le Conseil Municipal souhaite effectuer l'ouverture de l'étang.

Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'ouvrir l'étang à partir du lundi de Pâques, pour l'occasion un lâcher sera effectué (18 avril 2022)
- De signer une convention avec l'association en charge de la gestion de l'étang

Le Conseil Municipal informe la population qu'une association se met en place sur la commune pour reprendre la gestion de l'étang, plusieurs lâchers seront effectués.

La régie sera clôturée en 2023, en attendant, Monsieur NORMAND Michael et Madame DOUILLET Patricia, restent régisseurs suppléants.

2022-20 – Adhésion de la CC du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne

Vu l'article L.5211-18 du CGCT,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Mayenne dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral du 7 juillet 2020,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez en date du 25 février 2020 approuvée par les communes et relative à la compétence éclairage public des zones d'activités,

Vu la délibération de Territoire d'énergie Mayenne en date du 7 décembre 2021 approuvant le transfert de la compétence éclairage public des zones d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,

Considérant les dispositions des statuts du Syndicat Départemental et leurs annexes, relatives à l'adhésion des communes ou collectivités à Territoire d'énergie Mayenne au titre des compétences optionnelles,

Considérant les délibérations concordantes de transfert des compétences,

Considérant les modalités prévues par le CGCT prévoyant l'accord des collectivités membres et précisant que celles-ci doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur l'admission de la nouvelle collectivité. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité adhérente est réputée favorable.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver ou non** l'adhésion de la Communauté de Communes de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

à l'unanimité l'adhésion de la CC de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne.

INFORMATIONS DU MAIRE

Devis validés par Madame le Maire :

Devis CHRETIEN : Intervention sur la pompe à chaleur – remplacement carte Connect : 2 531.36 €

Devis DESSAIGNE : Remplacement de l'éclairage de la voute de l'église : 579.65€

Indemnités des élus :

⇒ Maire : indemnité calculée sur la base de l'indice 1027 - Taux à 25,5%, soit 991,80 € BRUT

⇒ Adjoints et conseiller : indemnité calculée sur la base du taux maximal de 6.6 % de ce même indice, 5,92% pour le 3ème adjoint et 0.66% pour le conseiller dans le cadre de ses attributions, relatives à la gestion budgétaire de la Commune.

INDEMNITES ALLOUEES FONCTION	NOM - Prénom	En % de l'indice Brut Terminal	Montant brut de l'indemnité mensuelle
Maire	ROULAND Diane	25,5 % de l'indice 1027	991,8 brut
1er Adjoint	RAGOT Sébastien	6,60 % de l'indice 1027	256,7 brut
2ème Adjoint	FONTAINE Alexandra	6,60 % de l'indice 1027	256,7 brut
3ème Adjoint	BARRÉ Frédéric	5,92 % de l'indice 1027	230,25 brut
Conseiller	RENARD Jérôme	0,66 % de l'indice 1027	25,67 brut

Jérôme RENARD arrête ses fonctions au 30 juin 2022, il conviendra de redonner la part de son indemnité à Monsieur BARRÉ Frédéric, une délibération sera prise ultérieurement.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 11 avril 2022 à 19h30 à la Mairie.